

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**Jeudi 09 juin 2022 à 20h30 en Mairie de Le Pertre**

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire**

**2) Transfert Bar Tabac Presse Le SULKY**

- Retour de la consultation des entreprises pour la validation du marché
- Plan de financement

**3) Travaux divers locaux communaux**

- Installation d'une baie de brassage en mairie

**4) Habitat**

- Lotissement de la Touche Godet : projet de convention avec l'agence Diard Construction
- Lotissement de la Foucherie : lancement de la consultation des entreprises

**5) Urbanisme**

- Étude d'aménagement urbain global : Retour de la consultation des entreprises pour la validation du marché

**6) Personnel**

- Création d'un poste pour la bibliothèque municipale

**7) Éclairage public**

**8) Transport scolaire**

- Retour de la consultation des entreprises
- Décision sur la mise en place du service pour la rentrée septembre 2022

**9) Modification des statuts du SIVOM**

**10) Chantier européen**

**11) Questions diverses**

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Le Maire, Jean-Luc VEILLÉ.

